



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 09 DÉCEMBRE 2015

DÉLIBÉRATION N° 2015-112

CONVENTIONS ET AVENANTS

20 - Création d'un collecteur intercommunal d'eaux usées le long du bois de Vaud'Herland, de la digue de Vaud'Herland à l'avenue Charles de Gaulle à ROISSY-EN-FRANCE (Opération n° 482K2) – Avenant n° 1

Date de la convocation : le 03 décembre 2015,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Monsieur Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : M. David DUPUTEL

Présents : 40

M. Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), M. Claude ROUYER (Commune d'Attainville), MM. Gilles MENAT et Richard GRIGNASCHI (Commune de Baillet-en-France), M. Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), M. Gilles BELLOIN et Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), MM. Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'Écouen), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), M. Youcef CHELGHAF (Commune de Garges-lès-Gonesse), M. Gérard GRÉGOIRE et Mme Yolande GARRET (Commune de Gonesse), Mme Anita MANDIGOU et M. Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), M. Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN (Commune de Montsault), Mme Michèle BACHY et M. Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), MM. Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), MM. Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), M. Gérard SAINTE-BEUVE et Mme Laure QUÉRÉ (Commune de Le Thillay), M. Alain GOLETTA (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 5

M. Luc VILLERMIN, Délégué titulaire de la commune de Fontenay-en-Parisis, donne pouvoir à M. Gérard SAINTE-BEUVE, Délégué titulaire de la commune de Le Thillay,
M. Cédric MORVAN, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à M. Henri GUY, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France,
M. Jean-Pierre LARIDAN, Délégué Titulaire de la commune de Montsault, donne pouvoir à Mme Geneviève RAISIN, Déléguée Titulaire de la commune de Montsault,
M. Bernard BESANÇON, Délégué Titulaire de la commune de Puiseux-en-France, donne pouvoir à M. Didier GUEVEL, Délégué Titulaire de la commune de Le Plessis-Gassot,
M. Lionel LECUYER, Délégué Titulaire de la commune de Vémars, donne pouvoir à M. Alain GOLETTA, Délégué Titulaire de la commune de Vémars.

Présents sans droit de vote : 2

CONVENTIONS ET AVENANTS

20 - Création d'un collecteur intercommunal d'eaux usées le long du bois de Vaud'Herland, de la digue de Vaud'Herland à l'avenue Charles de Gaulle à ROISSY-EN-FRANCE (Opération n° 482K2) – Avenant n° 1

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le marché public de travaux de création d'un collecteur intercommunal d'eaux usées le long du bois de Vaud'Herland, de la digue de Vaud'Herland à l'avenue Charles de Gaulle à ROISSY-EN-FRANCE a été attribué à la société COSSON le 28 Avril 2015, pour un montant de 784 789,84 € HT.

Des modifications sont rendues nécessaires principalement en raison :

- Des difficultés techniques particulières liées au raccordement du réseau d'eaux usées nouvellement créé sur le collecteur d'eaux usées déjà existant (ce collecteur s'inscrivait dans le cadre d'un marché public ayant fait l'objet d'une résiliation),
- De réaliser la reprise des accotements du chemin forestier réalisés par la société SOGEA, sur un linéaire d'environ 200 mètres.

L'avenant n° 1, d'un montant de 16 320,20 € HT, crée une augmentation de 2,08 % du marché initial. Le montant total du marché initial est donc porté à 801 110,04 € HT.

Les crédits sont prévus au budget eaux usées 2015, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Mme Marie-Claude CALAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché public pour la création d'un collecteur intercommunal d'eaux usées le long du bois de Vaud'Herland de la digue de Vaud'Herland à l'avenue Charles de Gaulle à ROISSY-EN-FRANCE,

Vu l'avenant n° 1 pour un montant de 16 320,20 € HT,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications d'exécution qui ont été réalisées, notamment la nécessité de créer le raccordement du réseau d'eaux usées et de reprise des accotements du chemin forestier,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1 - **Approuve** l'avenant n° 1 relatif au marché public de travaux de création d'un collecteur intercommunal d'eaux usées le long du bois de Vaud'Herland de la digue de Vaud'Herland à l'avenue Charles de Gaulle à ROISSY-EN-FRANCE pour un montant de 16 320,20 € HT, soit une augmentation de 2,08 % du marché initial,

2 - **Prend acte que** les crédits sont prévus au budget eaux usées 2015, chapitre 23, article 2315,

3 - **Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant n° 1.

Bonneuil-en-France, le 17 décembre 2015

Guy MESSAGER,

Président du Syndicat,
Maire honoraire de Louvres.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 décembre 2015.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.